

premier bilan de la nouvelle réglementation une meilleure propreté des espaces verts

Les heures consacrées par les jardiniers au ramassage des déchets ont diminué dans les espaces verts lausannois grâce aux nouvelles dispositions réglementaires adoptées en 2015 par la Municipalité. Un point de situation est proposé au public samedi 25 juin, à l'occasion de l'action publique de ramassage organisée au parc du Bourget, en collaboration avec l'établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) et le cheval urbain, emblème de la lutte contre le *littering*.

Le préavis «Qualité de vie dans les parcs lausannois», accepté par le Conseil communal au printemps 2015, a permis un entretien accru des espaces verts de la ville grâce à une mécanisation du nettoyage et à l'application de règles d'usage, visant notamment l'interdiction de l'utilisation de grills jetables sur les pelouses et le mobilier urbain ou encore l'abandon de déchets.

Ses premiers résultats sont encourageants. La Municipalité constate une diminution significative des heures consacrées par les jardiniers au ramassage des déchets, ainsi que la réduction des brûlures de gazon occasionnées par les grills jetables. Pour rappel, des panneaux dictant l'observation des règles d'usages ont été placés dans les principaux parcs de la ville, renforçant ainsi les moyens d'information relatifs à ces dispositions réglementaires. Des actions de communication ponctuelles, à l'image du cheval urbain et sa déchèterie mobile, viennent compléter la sensibilisation des usagers. Elles ont pour objectif de rappeler aux personnes fréquentant ces lieux qu'elles doivent les quitter en laissant la place aussi propre qu'à leur arrivée.

Afin de renforcer le respect de ces directives et de maintenir la propreté de ses sites, la Ville s'adjoit pour la 6^e saison consécutive l'aide de l'établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) pour le nettoyage de ses parcs, favorisant ainsi l'insertion des migrants. Outre le ramassage des déchets, plus de 800 panneaux de signalisation ont ainsi été nettoyés et un grand nombre de graffitis ont disparu. Cette contribution est assurée par huit migrants rétribués et actifs du 1^{er} mars au 31 octobre, encadrés par un responsable de l'EVAM. L'entretien et le nettoyage principal des espaces verts restent de la compétence des équipes du service des parcs et domaines. La participation de l'EVAM contribue grandement à la qualité et au maintien de la propreté dans les parcs.

Afin d'illustrer le fruit des synergies entre ces différentes entités, le public est convié samedi 25 juin à une large action de ramassage des déchets dans le parc Bourget et le long de ses rives. L'ensemble des acteurs y seront réunis. Ce site largement fréquenté par le public lausannois est un emblème de la thématique de la propreté dans les espaces verts.

La direction des finances et du patrimoine vert

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- **Florence Germond, directrice des finances et du patrimoine vert, 021 315 72 00**

Lausanne, le 25 juin 2016